

Axe 2	Fiche action 2.3. : Rendre accessible les mairies et offrir des espaces aux associations
<p>Intitulé de l'axe stratégique</p> <p>Favoriser le vivre ensemble et garantir l'accès à des services de proximité adaptés aux nouvelles attentes.</p>	<p>Projet 2.3.2. :</p> <p>Marcillac-Vallon - Réhabilitation de la mairie</p>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La mairie construite en 1880, bâtiment emblématique, est située sur le Tour de Ville à proximité immédiate du centre historique et du faubourg. Des espaces verts sont aménagés au pied de la façade principale.</p> <p>Ce bâtiment n'a pas été entretenu depuis plusieurs mandatures et présente des manquements significatifs sur le plan normatif et sur des règles de sécurité, au-delà de son aménagement intérieur vétuste (revêtements muraux et de sols hors d'âge, installation électrique, menuiseries en simple vitrage, toitures et murs pas ou faiblement isolés, pas de distribution PMR aux étages...). Il ne répond plus aux conditions d'accueil dédiées principalement aux habitants et associations du territoire communal ou de la CCCM. Ceci est problématique vis-à-vis des multiples services : administratifs, identités, urbanisme, cérémonies (mariages, PACS, baptêmes civils), réunions, activités associatives (couture, arts floraux, patchwork de l'association Famille Rurale, chorale...).</p> <p>La réhabilitation de la mairie est conditionnée à la réalisation de l'opération du pôle culturel en cours de chantier et prioritaire sur le plan budgétaire pour le transfert des salles de musique et des salles de répétition de « l'Harmonie ».</p> <p>Après demande d'avis à la population en 2022, la mairie est le prochain projet structurant souhaité et prioritaire.</p> <p>La commune a réalisé une étude pré-opérationnelle.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Les objectifs visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter ce bâtiment emblématique et patrimonial du centre bourg, • Maintenir les services administratifs pour l'identité, les autorisations d'urbanisme, les cérémonies, • Maintenir et permettre les réunions ou activités administratives et associatives, • Renforcer, mettre aux normes et permettre l'accessibilité à tous les publics, • Améliorer la performance énergétique, • Prendre en compte la participation des habitants dans la priorisation des projets majeurs en terme de coûts de réalisation et de conception, • Renforcer l'attractivité et le cadre de vie de la commune. 	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.3.2. : Marcillac-Vallon - Réhabilitation de la mairie

Descriptif : L'opération consiste à la réhabilitation de la mairie. Les priorités sont la remise aux normes de l'accueil et l'accessibilité pour l'ensemble des usagers et particulièrement des personnes à mobilité réduite. La rénovation énergétique du bâtiment est un enjeu identifié.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la santé et le bien être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

- Commune de Marcillac-Vallon

Coût estimatif :

- 1 320 000,00 € H.T.

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 - Etude |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 - Etude |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 - Etude | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 - Travaux |

Partenaires potentiellement concernés :

- État / Europe / Région / Département /
- CCCM / ADEME /
- PETR Centre Ouest Aveyron

